Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260427-DELIB20260405-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) -– Ms ALIX Jean-Luc- SIMON Ludovic (adjoints)–- Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise - QUENTEL-DELALANDE Céline. – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – M. CLARISSE Cyrille - FRISON LECERF Éric - SEVIN Antoine.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Procurations : Néant
Secrétaire de séance : GUILLOU Jeanne-Marie

Date de la convocation : 22/04/2026

DELIB20260405

RENOUVELLEMENT MEMBRES C I ID – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-A du CGI prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. Dans cette situation, la CIID se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels.

La CIID peut être amenée à donner son avis sur les coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La CIID est composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Les commissaires et suppléants en nombre égal (10 titulaires et 10 suppléants) sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants), dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sur proposition de ses communes membres par voie de délibération des Conseils municipaux.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) soient équitablement représentées.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260427-DELIB20260405-DE

Par ailleurs, les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Afin de constituer la CIID, chaque commune de Rennes Métropole pourra proposer au maximum trois contribuables :

J'ai donc l'honneur, mes chers collègues, de vous soumettre :

-une liste de trois candidats, pour figurer sur la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants, à établir par Rennes Métropole, en vue de la constitution de sa Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Nom et Prénom du candidat proposé pour la CIID	Adresse postale (rue, code postal et commune)	Numéro de téléphone	Adresse e-mail	Taxe locale au titre de la laquelle le candidat est proposé (taxe d'habitation ou taxe foncière ou cotisation foncière des entreprises)
1- Laure DE LA VILLÉON	1 le Perron 35630 LA CHAPELLE-CHAUSSEE	06.60.96.22.43	lavilleon@wanadoo.fr	TF
2- Cécile JANVIER	11 allée du lin 35630 LA CHAPELLE-CHAUSSEE	06.63.48.45.74	cecile.baron22@gmail.com	TH
3- Cyrille CLARISSE	15 avenue des Chênes	06.70.31.96.17	cyclarisse@laposte.net	CFE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

